

**Chambre d'agriculture du Jura – Territoire de Belfort – FRDG150 – Calcaires jurassiques des Avants-Monts**

<b>Type de masse d'eau</b>	ESO
<b>Code masse d'eau</b>	FRDG150
<b>Nom masse d'eau</b>	Calcaires jurassiques des Avants-Monts
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	Source de Forbanne (39) 3 mesures et P90 : 58,6 mg/l Source des Mouillères (25) 4 mesures et P90 19,1 mg/l Fontaine de la Roche (25) 3 mesures et P90 36,8 mg/l Source de Fourbanne (25) 3 mesures et P90 32,2 mg/l
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	40
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	A compléter
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Différence dans les types de systèmes agricoles présents sur le périmètre de la nappe souterraine concernée.
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>La notice de la cartogéologique de Dole (BRGM 1/50000ème) indique p 25 (chapitre ressources en eaux souterraines: «Pour ce qui est des formations de calcaires fissurés jurassiques et de grès triasiques, situées au nord et au nord Ouest de la vallée du Doubs, on note l'existence de nombreuses sources dont l'utilisation ne présente qu'un mince intérêt .Une exploitation par forage de ces formations ne semble pas envisageable au vu de la faible extension de leurs affleurements souvent morcelés en petits compartiments tectoniques.</p> <p>page 20: La bordure sud-est du massif de la Serre présente plusieurs unités structurales. Del'Ouest vers'Eston peut distinguer: 1-Le Horst du Mont Roland, 2-La dépression d'Authume, 3-Le plateau de Lavans les Dole:</p> <p>La cartogéologique de Pesmes (BRGM 1/50000ème) indique3 zones également parcourues de failles: 4-Les avants monts: prolongement du Massif de la Serre vers l'est, 5-Le plateau sud-est de la Serre 6-La bordure Ouest et Nord-Ouestdu massif de la Serre. Les 6 compartiments sont reportés sur la carte géologique ci-jointe</p> <p>-résurgence de Forbanne (Evans). C'est la résurgence du ruisseau d'Evans. Son bassin versant a été étudié en 2010-2011. Elle n'est pas significated'une zone plus vaste du plateau des avants monts Jurassiques. Les taux de nitrates sont effectivement élevés. -source des Lépreux (Dole) la valeur déclassante est d'octobre 2018, avant le retour</p>

	<p>des pluies qui ont lessivé les surfaces agricoles. La fontaine des Lépreux est une résurgence vaclusienne issue du massif calcaire du Mont Roland. Ce secteur est une zone naturelle semi boisée, bordée de prairies majoritairement et ensuite de zones urbanisées. L'origine agricole du taux de nitrates mesurés n'est pas du tout certaine.</p> <p>Cas de la Fontaine de Gujean: une seule valeur dépasse 40 mg/l (février 2019), période de lessivage des sols agricoles après l'année de sécheresse.</p> <p>Cas de la source du Lavoir à Damparis: une seule valeur à 28 mg/l, en dessous des valeurs de classement pour les eaux souterraines.</p> <p>Secteur Nord-ouest de Dole: aucune mesure dans ce secteur, ne doit pas être concerné au vu de la compartimentation des formations calcaires.</p> <p>La carte montre bien la présence des nombreuses failles et la fracturation du plateau des Avants Monts.</p> <p>La masse d'eau englobe les communes situées au sud du Doubs, limitrophes de la forêt de Chau, en raison d'une mince bande de calcaire qui affleure de façon discontinue sur le versant, recouvert ensuite par les cailloutis de la forêt de Chau. La plateaux est couvert de forêt et majoritairement de prairies en zones agricoles. Sa contribution à l'élévation du taux de nitrates doit être faible. Le classement en zone vulnérable aurait par contre un effet négatif sur les quelques élevages encore présents dans les communes.</p> <p><b>La proposition de classement s'appuie sur seulement 1 à 4 mesures par source. C'est faible. Mis à part le secteur d'Evans (source de Forbanne), nous demandons le retrait de la masse d'eau.</b></p>
<p><b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b></p>	<p>La masse d'eau souterraine FRDG150 est proposée au classement au regard des dépassements constatés sur la source de la Forbanne (58,7 mg/l) et sur la fontaine de Gujean (41 mg/l).</p> <p>Une expertise du bureau Relié à maîtrise d'ouvrage de la chambre d'agriculture du Jura en date du 31/03/2021 apporte des compléments quant à la demande de compartimentation.</p> <p>- Concernant la fontaine de Gujean, l'étude montre que la qualité est représentative de l'impact des activités agricoles du sous bassin des systèmes karstiques des affluents du Doubs dolois, situé à l'extrémité ouest de la masse d'eau FRDG150, au sud du massif de Serre. Les eaux souterraines qui s'y trouvent alimentent les affluents karstiques de la vallée du Doubs et de la Blaine qui rejoint le canal du Rhône au Rhin.</p>





La source de Forbanne n'est pas représentative de ce seul sous bassin fortement influencé par les qualités de ruissellement sur les marnes de la masse d'eau FRDG524.

La masse d'eau FRDG524 dispose cependant d'une teneur en nitrate en P90 relativement faible durant la 7ème campagne (10,7 mg/l) ne justifiant pas son classement en zone vulnérable.

**Le classement de cette section et de l'ensemble des communes qui lui sont sous-jacente est donc justifiée par l'étude du bureau Reilé.**

**Ces éléments justifient la compartimentation de la masse d'eau FRDG150 – Calcaires jurassiques des Avants-Monts aux deux compartiments que sont le sous bassin des systèmes karstiques affluents du Doubs en bordure nord de la forêt de la Chaux et le sous bassin karstiques des affluents du Doubs dolois et de l'ensemble des communes sus-jacentes à ces sections.**

**La compartimentation de la masse d'eau FRDG150 est donc retenue et entraîne le classement des communes suivantes :** Berthelange (25055), Ferrières-les-Bois (25235), Amange (39008), Archelange (39014), Audelange (39024), Authume (39030), Auxange (39031), La Barre (39039), Baverans (39042), Biarne (39051), Brevans (39078), Champvans (39101), Châtenois (39150), Damparis (39189), Dampierre (39190), Dole (39198), Evans (39219), Foucherans (39233), Gendrey (39246), Jouhe (39270), Lavangeot (39284), Lavans-lès-Dole (39285), Louvatange (39302), Malange (39308), Monnières (39345), Montepain (39352), Orchamps (39396), Ranchot (39451), Rochefort-sur-Nenon (39462), Romange (39465), Sampans (39501), Vriange (39584)